

Alfortville, le **30 JAN. 2024**

Objet : Extension du périmètre de stationnement réglementé sur l'ensemble de la ville

Madame, Monsieur,

Depuis 2018, la Ville d'Alfortville s'est engagée dans la mise en place progressive d'un stationnement réglementé sur le territoire communal qui a permis une rotation plus importante des véhicules sur les secteurs considérés et a notamment permis de libérer des places de stationnement. Ceci, en parallèle du travail d'enlèvement des véhicules ventouses mené par la police municipale.

Ainsi, comme annoncé dans le Mag du mois de décembre, **nous allons prochainement étendre la zone de stationnement réglementée à l'ensemble de la Ville. À partir du lundi 02 septembre 2024**, votre quartier fera partie intégrante de la zone de stationnement réglementée.

La carte illustrant la zone d'extension est affichée sur le flyer, joint à ce courrier.

Cette action s'inscrit dans le cadre du programme municipal d'amélioration du cadre de vie des alfortvillais et vise à :

- Lutter contre le stationnement gênant,
- Organiser le stationnement de manière structurée et homogène,
- Assurer une utilisation plus équilibrée de l'espace public par l'ensemble des usagers,
- Conforter et sécuriser le cheminement des piétons en libérant de l'espace sur les trottoirs, plus particulièrement pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes avec des poussettes ou des bagages,
- Favoriser les déplacements à vélo en créant des itinéraires sécurisés et continus.

Afin de répondre à ces objectifs, il convient de modifier les règles de circulation et de stationnement sur certaines rues du secteur. Ainsi, à l'issue des travaux et dès la mise en place de l'ensemble de la signalisation réglementaire par les services techniques de la Ville,

- La circulation routière se fera à sens unique dans les rues de Budapest, de Turin, de Vienne, de Milan, de Marseille, de Lyon, de Nîmes, de Toulon et de Dijon, tel que précisé sur le plan joint.
- Le stationnement sera matérialisé :
 - côté pair: rues de Budapest, de Turin, de Vienne, de Dijon (tronçon entre la rue de Rome et la rue de Naples) et de Lyon.
 - côté impair : rues de Milan, de Liège et de Toulon (tronçon entre la rue de Dijon et la rue de Lyon).
 - côté sud : rue de Marseille et Digue d'Alfortville.

Concernant les autres rues du secteur, les emplacements de stationnement restent inchangés et le stationnement sur les trottoirs ne sera plus toléré. Je tiens à rappeler que le stationnement ne sera autorisé que sur les emplacements matérialisés à cet effet. Des aménagements en faveur du vélo seront également mis en œuvre dans le cadre de cette opération.

Dès le mois de mars prochain, des travaux préparatoires (marquage au sol, pose de panneaux de signalisation, de mobilier urbain et d'horodateurs,) **débuteront dans votre quartier**, ceci afin de permettre une mise en application du stationnement payant au 2 septembre 2024. Pour rendre possible et faciliter cette opération, des restrictions sur le stationnement ou encore la circulation pourront être mises en place par intermittence et suivant l'avancement des travaux. **J'attire votre attention et vous invite à prendre connaissance des éventuels arrêtés affichés dans votre rue et sur lesquels les restrictions seront précisées.**

Notre politique de stationnement a pour principal objectif de rendre la vie plus simple aux habitants de notre ville. C'est bel et bien un véritable plan de stationnement que nous continuons à mettre en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Luc CARVOUNAS
Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Luc Carvounas". Below the signature is a red circular official stamp. The stamp contains the text "VILLE D'ALFORTVILLE" around the top edge and "R. 001" at the bottom. In the center of the stamp is a red emblem featuring a shield with a crown on top, surrounded by a decorative border.